



Déclaration CTA du 21 janvier 2020

Monsieur le Recteur,

Mesdames et messieurs les membres du CTA.

Tout d'abord nous vous souhaitons à toutes et tous une bonne année 2020 et surtout une bonne santé.

Nous souhaitons faire notre déclaration aujourd'hui sur le manque de moyens qui perdure depuis maintenant de trop longues années et les conditions de travail des personnels qui se voient dégradées.

En effet, alors que depuis plusieurs années nous créons des établissements, collèges et lycées dans notre académie, le dernier en date étant le lycée de Nort-sur-Erdre pour la rentrée septembre 2020, nous n'avons pas ou pas assez de créations de postes pour satisfaire la qualité du service public dans l'ensemble des corps concernés. Nous allons une fois de plus être obligés de procéder à un redéploiement. Nous savons que vos services vont faire le maximum pour le bon fonctionnement du lycée de Nort-sur-Erdre, mais ce sera forcément au détriment d'autres établissements, qui ont, eux aussi, besoin de personnels enseignants et non enseignants.

Tous les corps de personnels sont concernés par ce manque de moyen. Certains encore plus que d'autres. Nous avons regardé, grâce aux documents du CTM, ce que représentait certains corps dans notre académie par rapport au nombre de personnels en France du même corps. Il se trouve que l'académie de Nantes représente un peu plus de 4% des personnels. Or deux catégories de personnels sont en dessous des 4% : les CPE (3,96%) et les personnels de labo (BAP A et B) (3,73%). Pour les stagiaires CPE, on tombe même à 2,58%.

### **UNSA Education Pays de la Loire**

6 Place de la Gare de l'Etat – CP 6 - 44276 – NANTES Cedex 2

☎ Port 06 27 86 46 36 – Mail : [pays-loire@unsa-education.org](mailto:pays-loire@unsa-education.org)

Par ailleurs, alors que des négociations sont en cours au sujet du futur système des retraites, nous voudrions rappeler que les personnels de catégorie B et C ne doivent pas être les grands oubliés de la réforme, il ne doit y avoir aucun perdant.

D'autre part nous tenons à vous exprimer ici notre inquiétude sur les tensions qui existent dans les lycées autour de la mise en place des E3C et l'impact sur le travail des personnels de direction et des services administratifs.

Enfin concernant le rôle des organisations syndicales, ce n'est pas la première fois que nous nous exprimons sur leur mise à l'écart totale dans les opérations de gestion des carrières. L'UNSA-Éducation rappelle que le rôle et l'expertise des élus paritaires n'ont pas disparu avec la loi de transformation de la Fonction Publique. Par l'absence totale de considération et d'écoute des représentants des personnels sur l'ensemble du territoire, comme de réponses à leurs questions sur des situations particulières, le choix est fait de nourrir le sentiment d'isolement et d'amertume chez les personnels, en empêchant leurs représentants du personnel de les accompagner dans l'appropriation et la défense de leurs droits, en amont des procédures. Évoluer ne veut pas dire bouleverser. Être résolu à avancer ne doit pas vouloir dire faire vite pour faire.

Pour l'UNSA Education

Anne LASNE

**UNSA Education Pays de la Loire**

6 Place de la Gare de l'Etat – CP 6 - 44276 – NANTES Cedex 2  
☎ Port 06 27 86 46 36 – Mail : [pays-loire@unsa-education.org](mailto:pays-loire@unsa-education.org)